


2^e SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 0	Présents : <i>Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</i>	
<u>Date de la convocation</u> Le 17/03/2026	Absents : Absents excusés :	
<u>Date d'affichage</u> Le 02/04/2026		
N° 2026-21 Objet : Indemnités de fonction des élus ACTES	Monsieur le Maire informe les élus de la modification des taux des indemnités de fonction prévue par la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 promulguée le 23 décembre et entrée en vigueur le 24 décembre 2025. Monsieur le Maire propose de voter le pourcentage maximum d'indemnité théorique pour le Maire et les adjoints et de répartir le montant de l'indemnité du 4 ^{ème} adjoints théorique sur l'ensemble des conseillers municipaux. L'enveloppe des indemnités est donc fixée de la manière suivante : - Maire : 55.7 % de l'indice brut terminal - 1 ^{er} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal - 2 ^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal - 3 ^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal - 4 ^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal Soit une enveloppe maximale de 141.22% à répartir entre les élus. Sur la base de la délibération 2020-22 du 29 mai 2020, le montant équivalent à l'indemnité du 4 ^{ème} adjoint est réparti sur l'ensemble des conseillers municipaux. LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, - DECIDE de fixer le montant maximal des indemnités de fonctions du maire et des adjoints comme suit : - Maire : 55.7 % de l'indice brut terminal - 1 ^{er} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal - 2 ^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal - 3 ^{ème} adjoint : 21.38 % de l'indice brut terminal	

- 4ème adjoint : 21.38 % de l'indice brut
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.
- **DECIDE** de répartir l'indemnité du 4ème adjoint sur l'ensemble des conseillers municipaux soit un taux de 1.943 %, selon le tableau récapitulatif joint à la délibération.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 23 mars 2026.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commune de SAINT FELIX DE LODEZ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n° 2026-21 en date du 23 mars 2026

Indemnités maximales (maire + adjoints) :

- Maire : 55.7 %
- Adjoints 21.38 % X 4 adjoints = 85.52 %
- TOTAL : Maire + Adjoints = 141.22%

Fonction	Nom	Taux de l'indice BRUT terminal
Maire	RODRIGUEZ Joseph	55.7 %
1ère Adjointe	DESRICHARD Romain	21.38%
2ème Adjointe	MARCON Karen	21.38%
3ème Adjoint	VAN LERBERGHE Stéphane	21.38%
Conseillère Municipale	CAMUT Eliette	1.943%
Conseillère Municipale	MENGUS Maghnia	1.943%
Conseillère Municipale	GROS Gilles	1.943%
Conseiller Municipal	TACNET Olga	1.943%
Conseillère Municipale	LENOIR Cristelle	1.943%
Conseiller Municipal	OLIVIER Samuel	1.943%
Conseiller Municipal	VERNET Marie-Pierre	1.943%
Conseillère Municipale	RIEUTORD Emilie	1.943%
Conseillère Municipale	LEBOT Laurent	1.943%
Conseiller Municipal	JEANJEAN Anthony	1.943%
Conseiller Municipal	PLANTADE Adrien	1.943%
TOTAUX		141.21%

Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ

